



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

REALISATION D'UN FORAGE A LESNEVEN (29)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL PISCICULTURE TISON

Raison sociale

EARL PISCICULTURE TISON

N° SIRET

9 0 7 5 2 9 0 8 5 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

EARL

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Tison

Monsieur

Prénom(s)

Thomas

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, forages géothermiques, forages pour l'approvisionnement en eau. a) forage d'une profondeur égale ou supérieure à 50m	Forage de 100m de profondeur Rubrique 1.1.1.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement Forage de plus de 50m de profondeur selon la catégorie 27a) de l'article R122-2 du code de l'environnement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le pétitionnaire est classé ICPE. Il souhaite faire réaliser un forage vertical dans l'objectif d'alimenter les bassins d'élevage des truites, ceci pour un volume annuel de 61320 m³/an (7 m³/h - 24 h/j - 365 j/an).

Il est actuellement alimenté par un forage à hauteur de 61320 m³/an et ce forage appartient au département. Le forage est situé sur une route, et pour des raisons de sécurité, à la demande du département, ce forage doit être déplacé au droit de l'exploitation du pétitionnaire.

Le forage prévoit d'exploiter la nappe 191AO05 selon le référentiel LISA (Formations méta-plutoniques perméables des bassins versants du Quillimadec et de la Flèche de leurs sources à la mer et côtiers).

Le forage fera 100m de profondeur et sera équipé en tubage plein et crépine sur toute sa longueur. Une cimentation de tête sera réalisée sur 10m de profondeur à l'extrados du tubage interne. Des essais de pompage seront réalisés après les travaux, ceci afin de définir le débit critique de l'ouvrage et afin de tester la productivité de la nappe et valider l'aire d'alimentation de l'exploitation du forage.

Le pétitionnaire est propriétaire de la parcelle d'implantation du forage

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'alimenter les bassins d'élevage des truites.

Ceci consiste à exploiter la nappe souterraine pour remplacer un forage existant et placé au milieu d'une route.

Le contrôle du niveau dans le forage sera rendu possible par la mise en place d'un tube guide-sonde conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003. Le contrôle des volumes prélevés sera rendu possible par la mise en place d'un compteur volumétrique en sortie de forage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Mise en place d'une foreuse et d'un compresseur pendant 2 jours environ. Foration au marteau fond de trou. Mise en place d'un tubage PVC dans l'ouvrage et cimentation extérieure

Le projet consiste en la réalisation d'un forage d'eau d'environ 100 m de profondeur (la profondeur de cimentation pourra être variable selon les résultats de la foration mais elle sera au minimum de 10m). Selon le débit rencontré, il sera possiblement nécessaire de procéder à la réalisation de un ou plusieurs sondages.

Le descriptif des travaux est le suivant :

1-Mise en place d'une foreuse et d'un **compresseur** pendant 2 jours environ

2-Foration au **marteau** fond de trou

3- Mise en place d'un tubage de captation (parties pleines et crépinées en base). Les profondeurs sont variables selon les profondeurs des arrivées d'eau rencontrées.

4- cimentation à l'extrados du tubage précité

5- réalisation de pompages d'essais

6- équipement définitif du forage (pompe, tube guide-sonde, dalle de protection, capot fermé à clé)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce forage exploitera la nappe à l'aide d'une pompe immergée selon les volumes définis au 4.1 et 6.1 (1)

Le projet se situe dans un environnement agricole, à plus de 35 m de toute habitation et bâtiments agricoles.

La pompe de forage sera alimentée électriquement (pas d'usage de moteur utilisant des hydrocarbures)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne relève pas du régime de l'autorisation selon l'article R214-1 du code de l'environnement, mais du régime déclaratif.

La rubrique concernée est la n°1.1.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement, applicable pour toute réalisation de forage de plus de 1000 m³/an.

Le projet est également soumis au code minier (L.411-1).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Forage équipé tube PVC avec sa dalle béton.	Dalle de 3 m2 - hauteur maxi 50cm Diamètre foration : 165mm Diamètre tubage : 125 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Moulin de Lescoat

Localité : Lesneven

Code postal : 2 9 2 6 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 1 7 ' 0 7 " W Lat. : 4 8 ° 3 4 ' 2 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan d'occupation des sols - Parcelle E 22

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerné

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 7 km : ZNIEFF DE TYPE I Identifiant : 00000238 Nom : TOURBIERE DE QUELERON VRAZ -COAT LESTREMEUR
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui. projet en zone humide. Mais le forage doit être déplacé à la demande express du département. Le volume du forage restera identique
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 5,8 km : Zone SIC Identifiant : 5300067 Nom : Tourbière de Lann Gazel
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Volume de 61320 m ³ /an (sous réserve d'un débit suffisant) exploité sur 365 jours/ an, débit 7 m ³ /h -le forage voisin le plus proche est à 730 m - rayon d'action de 329m n'ayant pas d'impact sur des forages voisins, mais impact potentiel sur des cours d'eau (situé à 11m), et zones humides (projet en zone humide) Impact très limité sur la ressource en eau souterraine du fait de la forte profondeur de l'ouvrage
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impact négligeable au regard des prélèvements envisagés et du fait de la profondeur notable du forage. Un pompage d'essai permettra de définir l'impact réel sur le voisinage. Le rayon d'action (329m) est calculé par rapport à la quantité de pluies efficaces soit (450 mm/an) et considérant un taux d'infiltration de ces pluies oscillant entre 40% (180mm/an) et 60% (210mm/an)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	un dossier d'incidence au titre de la rubrique 1.1.1.0 du code de l'environnement sera déposé auprès de la DDT, il comportera une analyse des impacts du projet sur la ressource souterraine, les eaux de surface, les zones humides, ainsi que sur le patrimoine naturel
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage se situe à 5,8 km de la zone Natura la plus proche. Aucun habitat ne sera dégradé ou détruit.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage a un rayon de protection de 35m. Aucun épandage ou source de pollution n'est, et ne sera, présente dans ce rayon. une cimentation de l'espace annulaire sera effectuée
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de l'amenée et du repli du matériel de forage. cet impact est donc temporaire
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances sonores seulement en phase travaux (1-2 jours). impact temporaire. le forage est exploité par une pompe électrique immergée (aucun bruit)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations seulement en phase travaux (1 à 2 jours) en raison de l'utilisation d'un outil percutant (marteau fond de trou). l'impact est temporaire
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets sont ceux dus au moteur thermique de la foreuse et du compresseur, cet impact est temporaire, ne durant que le temps du chantier de foration.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rejet des boues de forages seulement en phase travaux (temporaire). Boues non polluées, épandues au sol.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	sur le sol

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Boues (eau + cuttings) seulement pendant la phase de travaux. Les eaux sont décantées (bassins faits au sol) pendant les travaux afin de ne rejeter que des eaux filtrées, décantées. Cet impact ne dure que le temps des travaux
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les boues de forages sont des broyâts de la roche initialement en place. cette roche n'est pas polluée
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné.

La zone d'implantation du forage se situe à 5,8km d'une zone Natura 2000, aucun habitat ne sera dégradé ou détruit.

La qualité de l'eau ne sera pas perturbée (pas de rejet) et la protection des eaux au niveau du forage est garantie par une cimentation.

Les pompages d'essai permettront de calculer le rayon d'influence définitif de l'ouvrage.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerné

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Durant les travaux de foration, le chantier de forage sera balisé et sécurisé. Le matériel est entretenu afin d'éviter les éventuels déversements accidentels d'hydrocarbures ou huiles hydrauliques. Les eaux de forage sont canalisées vers un bac de rétention qui permet la décantation des eaux avant rejet dans le milieu naturel.

Durant son exploitation, le forage sera protégé par une margelle bétonnée de 3 m2, avec un couvercle béton cadernassé. La tête de forage s'élèvera à 50cm au-dessus du terrain naturel et une cimentation tubage interne sera réalisée.

Le forage sera utilisé durant 12 mois. Il n'a pas pu être éloigné des cours d'eau et zones humides car l'exploitation agricole du pétitionnaire est située en zone humide. Cependant le forage doit être déplacé à la demande expresse du département du Finistère.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale car :

- il ne concerne pas de zones écologiques ou de zones protégées ;
- il est très restreint dans l'espace (forage et sa dalle de 3m2) ;
- il n'engendre pas d'impacts sur les forages voisins, ni sur la santé humaine.
- le projet sera par ailleurs instruit au titre de la rubrique 1.1.1.0 du code de l'environnement par les service compétent

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom TISON

Prénom THOMAS

Qualité du signataire GERANT

À Lezouven

Fait le 10/07/2023



Signature du (des) demandeur(s)

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité		Pays
Tél.		Fax	
Courriel		@	
Personne morale			
Nom	EARL PISCICULTURE TISON	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	Extension	Nom de la voie	KERADENNEC
Code postal	29440	Localité	Saint Vougay
		Pays	France
Tél.		Fax	
Courriel	pisciculture.tison@gmail.com	@	
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	Tison	Prénom	Thomas
Qualité	Gérant		
Tél.		Fax	
Courriel		@	

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Figure 1 – Localisation du projet sur fond de carte IGN

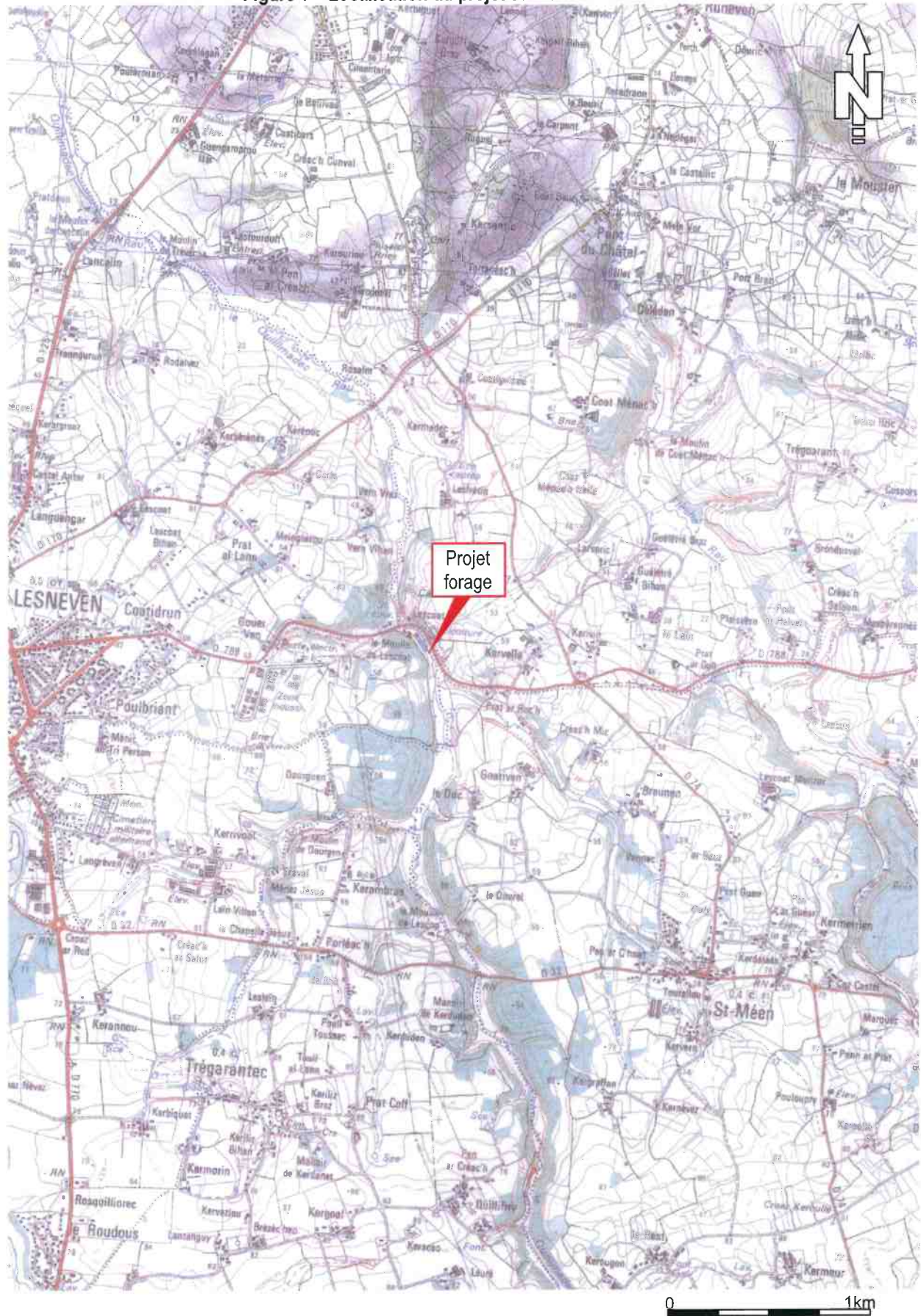
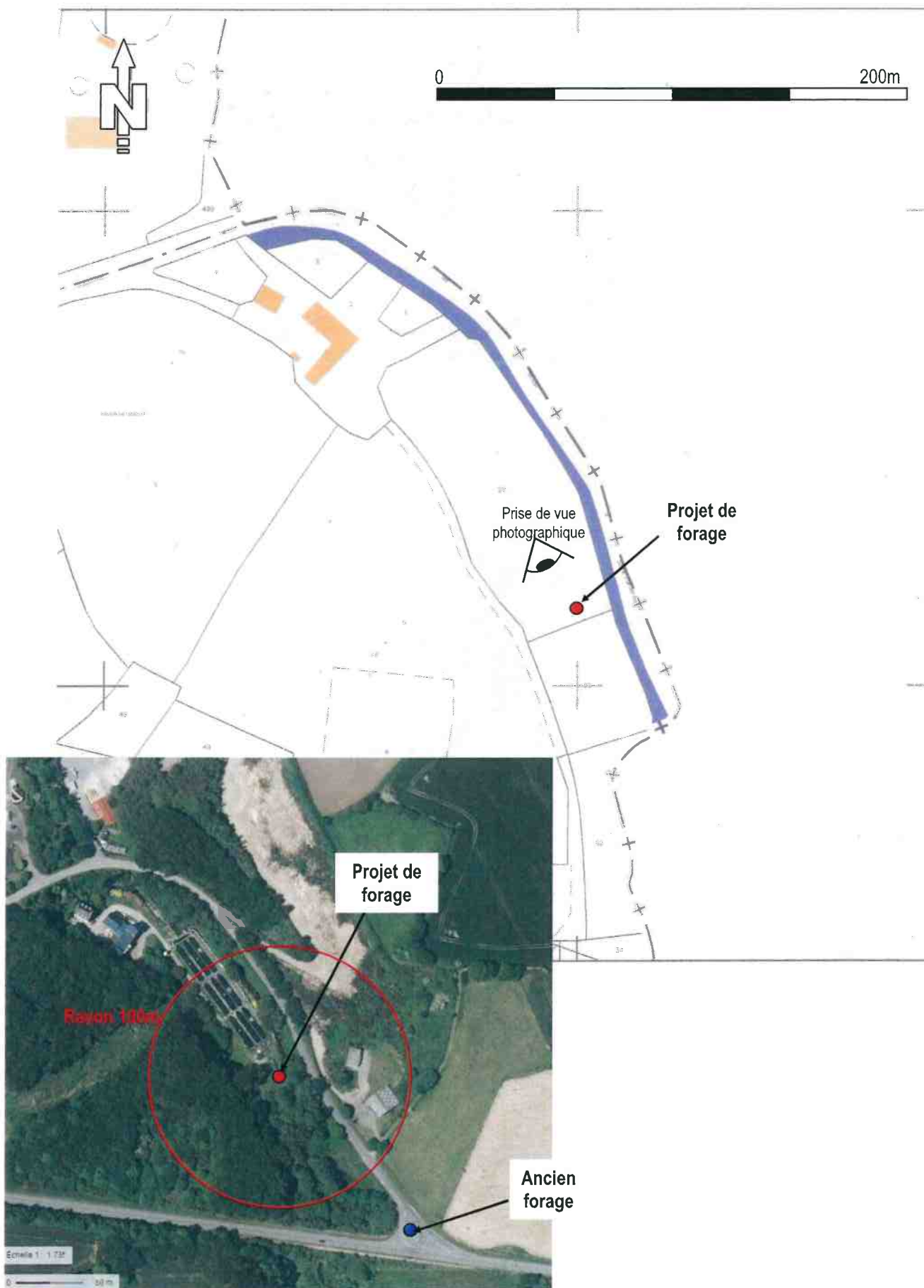
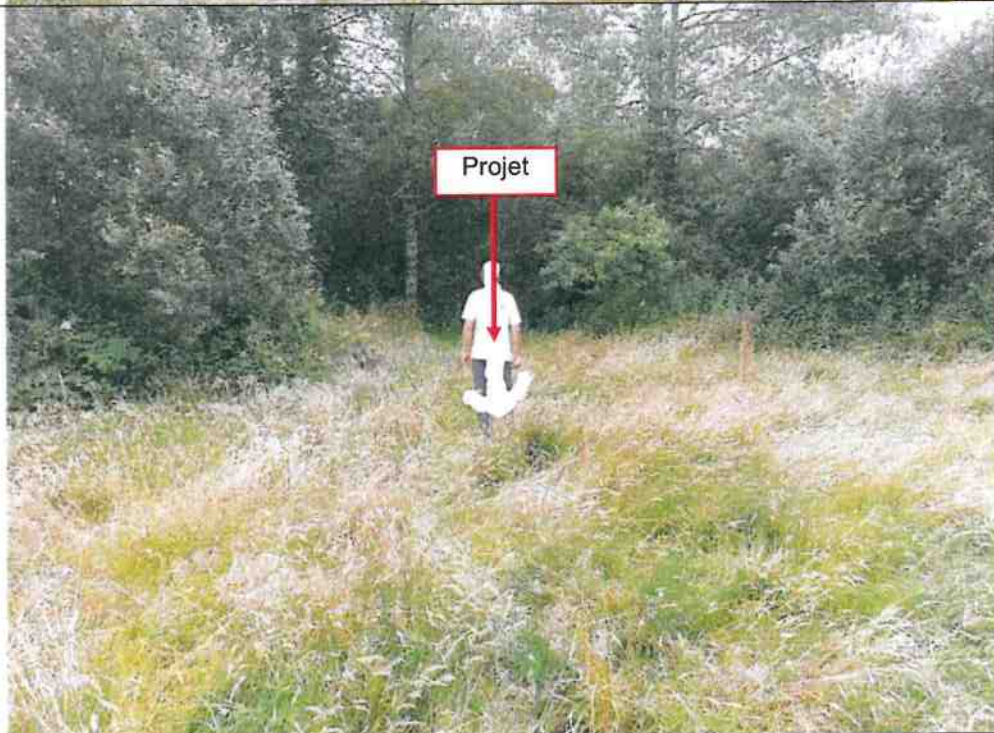


Figure 2 – Localisation du projet sur fond de plan cadastral

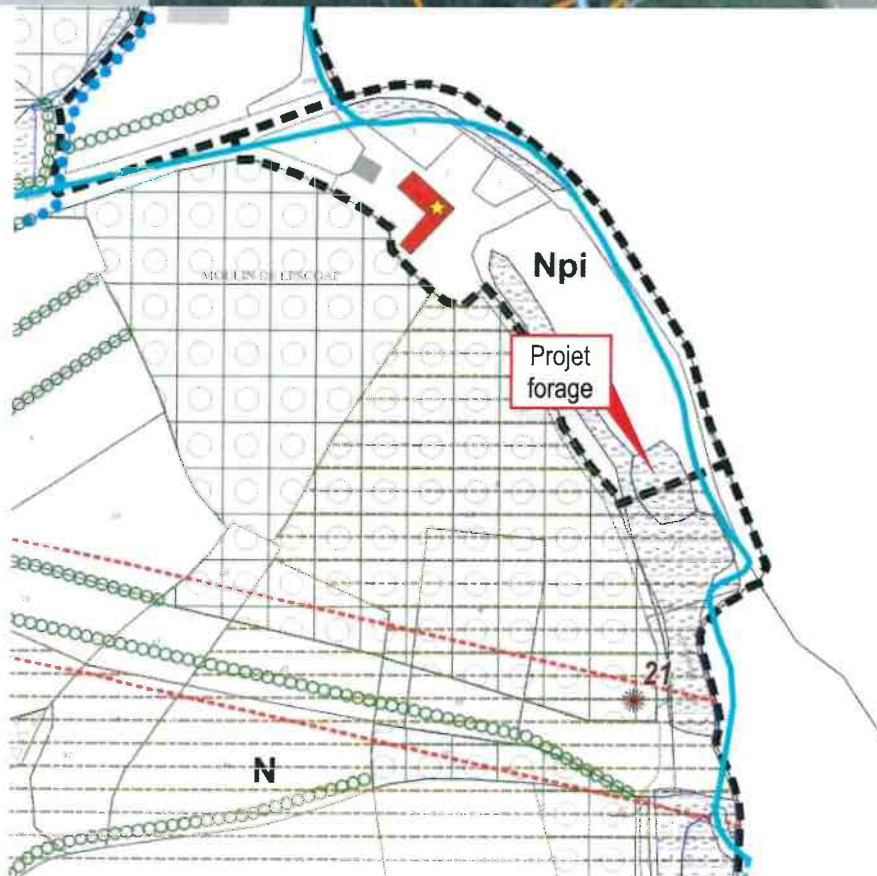


Plan à jour au 28/08/23

Photographies au 20/08/23



DISTANCE COURS D'EAU / ZONE HUMIDE





DIRECTION DES ROUTES
ET INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT

RENEREZH AN I-HENTOU
HAG AN DANFRAMMOÙ DILECHIAÑ

Direction Départementale de la Protection
des Populations
2 rue de Kerivoal
CS 83038
29334 QUIMPER Cedex

Quimper, le

13 JUN 2023

Monsieur,

Par courrier en date du 28 février dernier, vous avez informé d'une non-conformité sur un ouvrage de prélèvement d'eau situé à proximité de la RD788 suite au contrôle de l'installation de pisciculture EARL TISON à Lesneven.

Après une rencontre sur site avec Monsieur TISON et des contacts avec vos services, les services du Conseil départemental ont recherché l'historique de cet ouvrage et analysé les contraintes pour permettre d'identifier les meilleures actions à mener.

Compte-tenu de la réglementation en vigueur pour la mise en conformité avec les prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003 et de l'usage du forage pour l'activité de pisciculture, il est prévu de déplacer le forage sur les terrains privés de Monsieur TISON en lui confiant les démarches administratives pour la recherche et la création du nouvel ouvrage de prélèvement d'eau lié à son activité.

Cette opération pouvant prendre plusieurs mois d'instruction administrative et technique, des mesures de protection provisoire pour éviter les risques de pollutions par déversement ont été mises en œuvre avec la pose d'une rehausse de 40cm sur le regard avec un dispositif de fermeture. Ces travaux de sécurisation ont été réalisés le 25 avril dernier dans l'attente du déplacement du forage.

Un accompagnement du pisciculteur pour trouver un emplacement sur ses terrains en dehors des zones de risque de pollution et l'aider dans les démarches administratives est prévu par le Conseil départemental. Il sera réalisé un ouvrage de prélèvement respectant les prescriptions en vigueur et le forage actuel sous ilot de voirie et à proximité de la RD788 sera abandonné et comblé par les techniques appropriées.

